

Auray, le 3 octobre 2025

Monsieur Ronan LE DELEZIR  
Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

à

**Monsieur le Maire de l'Île d'Arz**

**Objet : Avis de la CLE sur l'inventaire communal des zones humides**

Dossier suivi par : Béatrice NIVOY et Gwenaëlle COCHENNEC

N/Réf. : RLD/BN/2025\_021

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de la CLE concernant votre inventaire communal des zones humides sur votre commune et je vous en remercie.

Ce dernier a été analysé par le bureau de la CLE, qui s'est réuni le 25 août, selon le protocole validé par la CLE.

Au vu des difficultés à mener un inventaire exhaustif en particulier au sein de la zone urbanisée et de la démarche volontaire des élus communaux pour protéger au mieux les zones humides, le bureau de la CLE valide l'inventaire communal des zones humides recensant 108,1 ha de zones humides avérées et 12,2 ha de zones humides potentielles telles que représentées sur la carte en annexe et vous fait part d'une remarque concernant les zones NL du PLU.

En secteurs NL sur lesquels les constructions sont autorisées, les parties en zones humides de probabilité supérieure à 40% selon la donnée INPN 2023, auraient pu être classifiées en zones humides potentielles à l'instar de ce qui a été fait en zone urbaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Ronan LE DELEZIR



Annexe du courrier 'Avis de la CLE sur l'inventaire communal des zones humides' en date du 15 septembre 2025

